



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

10 janvier 2024

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. AUSSEUR, LEMASSON, MULLER, SERRES, DONNADIEU, MONCLAR, DESBOTTES, LE BOUILLE, PAOUR, BERGEAUD, RAIMBAULT, SY, RUIZ,

Etaient Excusés : MM. KROEMER, SALMON, MERLIOT, GOBILLOT

La réunion s'est tenue en présentiel et en visioconférence.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

13 membres sur 17 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Approbation des procès-verbaux des Comités Directeurs des 15 novembre, 05 et 20 décembre 2023

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité les procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 15 novembre ainsi que ceux des 05 et 20 décembre 2023.

2. Dissolution du Comité Sanitaire

Philippe AUSSEUR, Président de la LNB, revient sur le match Roanne / Gravelines Dunkerque qui a été reporté sur décision du Comité Sanitaire de la LNB faisant suite à des cas de Covid-19 et de grippe au sein de l'effectif de Gravelines Dunkerque.

Le Comité Directeur est informé que le club de Roanne a interjeté appel, auprès de la FFBB, de cette décision.

Le Comité Directeur estime que le Comité Sanitaire ne se justifie plus. Ce dernier avait été mis en place pour faire face à la pandémie de Covid-19. Cette maladie n'étant plus considérée comme une pandémie, il n'est plus nécessaire de maintenir les dispositifs mis en place à l'époque.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de dissoudre le Comité Sanitaire. Il reviendra au Comité Directeur de prendre les décisions qui s'imposent en cas d'urgence d'une nouvelle pandémie.

Les dispositions du chapitre 1 « comité sanitaire » du titre 3 « règlement des compétitions » sont supprimées.

3. Annexe financière à la Convention de subdélégation FFBB/LNB

Le Comité Directeur est informé que le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a rendu son arbitrage concernant l'annexe financière à la Convention de subdélégation FFBB/LNB.

Il est proposé aux membres du Comité Directeur de respecter et d'approuver cet arbitrage.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de respecter l'arbitrage du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et décide à l'unanimité que l'annexe financière définitivement arrêtée dans les prochaines semaines et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de la LNB.

4. Organisation des événements Espoirs de la saison sportive 2023/2024

a) Attribution du Final 4 Espoirs PRO B

Le Comité Directeur est informé que le Final 4 Espoirs PRO B se déroulera les 11 et 12 mai 2024. A ce jour, les candidatures de Saint-Chamond et Vichy ont été reçues par la LNB.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité (1 abstention) que l'organisation du Final 4 Espoirs PRO B est attribuée au club de Vichy.

b) Attribution du Trophée du Futur

Le Comité Directeur est informé que le Trophée du Futur se déroulera du 24 au 26 mai 2024. A ce jour, les candidatures de Nancy et Roanne ont été reçues par la LNB.

Le Comité Directeur décide à la majorité que l'organisation du Trophée du Futur est attribuée au club de Nancy.

5. Constitution d'un groupe de travail règlement

Il est rappelé au Comité Directeur que la réforme des règlements de la LNB est un des 10 chantiers prévus pour la saison sportive 2023/2024. Le but étant de simplifier les règlements mais également des les retravailler tant sur la forme que sur le fond.

Le Comité Directeur est informé qu'un questionnaire a été envoyé à tous les clubs en fin d'année 2023.

Pour poursuivre le travail de refonte des règlements et suite aux informations remontées par les clubs via le questionnaire susvisé, il apparaît nécessaire de constituer un groupe de travail « *Qualification & règles sportives* ».

Il est proposé au Comité Directeur de constituer ce groupe de travail comme suit :

- Julien MONCLAR (Directeur Général – Betclac ELITE)
- Vincent LORIOT (Directeur sportif – Betclac ELITE)
- Aymeric JEANNEAU (Directeur Général – PRO B)
- Thomas LOTZ (Dirigeant – PRO B)
- Arthur DAROUX (SNB)
- José RUIZ (SCB)
- Fabien MANEUF (UCPB)
- Guillaume ALTHOFFER (Agent sportif)
- Service juridique LNB

Il est également proposé au Comité Directeur de donner mandat à ce groupe de travail pour proposer des évolutions réglementaires relatives aux règles de qualification et aux règles sportives. Ces propositions devront respecter les objectifs suivants :

- Simplification
- Clarté
- Attractivité sportive et économique des championnats
- Adaptation aux pratiques dans le respect des décisions prises par le Comité Directeur (notamment en terme de stabilisation des effectifs)

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de valider le groupe de travail proposé et de lui donner mandat pour proposer des évolutions réglementaires respectant les objectifs susvisés. Le Comité Directeur invite toute personne intéressée pour rejoindre ce groupe à se rapprocher du service juridique de la LNB.



Le Président
M. Phillippe AUSSEUR



Le Secrétaire de séance
M. Christian LEMASSON